

OUVERTURE DE POSTE

AGENT(E) DE CORRECTION DU LANGAGE ET DE L'AUDITION Poste régulier, temps plein (35 heures/semaine)

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi d'agente ou agent de correction du langage et de l'audition comporte plus spécifiquement la mise en oeuvre du plan de traitement et d'intervention déterminé par une ou un orthophoniste ou audiologiste dans un but de prévention, réadaptation ou rééducation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles de l'audition, du langage, de la parole et de la voix.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

L'agente ou l'agent de correction du langage et de l'audition participe à l'élaboration et la mise en application du service d'orthophonie ou d'audiologie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il contribue à la planification, la réalisation ou la supervision des activités en vue de prévenir l'apparition de problèmes de communication ou de dépister les difficultés de communication, en complémentarité avec les autres intervenantes et intervenants impliqués.

Elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation, la coordination des interventions et l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il intervient auprès des groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés communes ou auprès d'élèves présentant des problématiques particulières afin de faciliter leurs apprentissages et leur insertion sociale.

Elle ou il conseille et soutient l'enseignante ou l'enseignant et lui explique la nature des difficultés de communication de l'élève de façon à ce qu'elle ou il puisse adapter son enseignement et le matériel éducatif utilisé; elle ou il l'informe de l'impact de ces difficultés sur les apprentissages et l'adaptation sociale de l'élève ou du groupe; elle ou il voit à l'élaboration et l'adaptation de matériel éducatif existant; elle ou il contribue au choix de moyens d'aide à la communication orale.

Elle ou il soutient et outille les membres de la famille et les autres intervenantes et intervenants scolaires; elle ou il fournit les conseils pertinents en vue de développer chez ces derniers des attitudes et des habiletés favorisant le développement de la communication de l'élève; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation, d'information et de sensibilisation concernant les difficultés de communication.

Elle ou il établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'évolution de situation et fait des recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal dans un champ de spécialisation approprié, notamment :

- orthophonie;
- audiologie.

OU

Une personne possédant un diplôme universitaire terminal de 1^{er} cycle, notamment en psychoéducation, travail social ou autre domaine touchant le service direct à l'élève, ET une formation complémentaire et obligatoire au niveau des techniques de rééducation du langage sera considérée.

LIEU DE TRAVAIL : **Centre administratif de Dolbeau-Mistassini**
Cependant, la personne devra se déplacer sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire ainsi que dans les écoles.

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : **Madame Doris Girard, directrice des Services éducatifs**

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Échelle de traitement : **Minimum 38 209 \$ à maximum 70 352 \$;**
Bénéfices marginaux : **Selon ceux négociés au niveau provincial;**
Début et durée de l'emploi : **Dès que possible.**

DÉLAI D'INSCRIPTION :

Les personnes intéressées et répondant aux qualifications minimales requises doivent transmettre leur candidature et une **copie de leurs diplômes ou relevés de notes, À L'ADRESSE CI-DESSOUS :**

CONCOURS « RH-20100609AC-01 »
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
828, boulevard Saint-Joseph — Roberval (Québec) G8H 2L5
Télécopieur: 418-275-6217